

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance du mercredi 13 mai 2020, du conseil des commissaires, ci-après désignée, rencontre d'équipe des directions de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue à la salle de la direction générale du centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines

1.0 Ouverture de la séance et communication de la direction générale

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences

Le secrétaire général, M. Louis Piché prend les présences.

(Incidence : Il est 13 h 31).

3.0 Présentation de l'ordre du jour

903^e RÉOLUTION :

Le projet de l'ordre du jour est approuvé en y ajoutant les points du service des ressources matérielles pour l'ajournement prévu le 27 mai 2020 : « *Adjudication de contrat – Réaménagement administratif et contrôle des accès – Centre administratif* » et « *Adjudication de contrat – Réfection de plancher salle polyvalente et classes – École Saint-Joseph* », et en reportant à la séance du 10 juin 2020, le point 11.1 « *Cadre organisationnel des services de garde – Adoption* ».

L'ordre du jour tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et communication de la direction générale
- 2.0 Prise des présences
- 3.0 Présentation de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption des procès-verbaux de la rencontre d'équipe des directions du 15 avril 2020 et de son ajournement au 29 avril 2020 ([docs 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Direction générale
 - 7.1 Remerciements aux commissaires ([doc. 7.1](#))
 - 7.2 Organigramme administratif 2020-2021 – *Adoption* [doc. 7.2](#))

- 7.3 Critères de répartition des gestionnaires d'établissement 2020-2021 – *Adoption (doc. 7.3)*
- 7.4 Plan d'effectifs des gestionnaires – *Adoption (doc. 7.4)*
- 7.5 Retour graduel à l'école – Suivi (*doc. 7.5*)
- 7.6 Nomination de la direction générale – *Point ajourné au 27 mai 2020*
- 8.0 Service des ressources éducatives**
 - 8.1 Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2021-2022 – *Adoption (doc. 8.1)*
 - 8.2 Calendriers scolaires de la formation professionnelle 2021-2022 – *Adoption (docs 8.2)*
 - 8.3 Plan d'engagement vers la réussite – *Amendement (doc. 8.3)*
 - 8.4 Orientation des programmes régionaux (*doc. 8.4*)
- 9.0 Service des ressources financières**
 - 9.1 Critères de répartition des ressources 2020-2021 – *Lancement en consultation (docs 9.1)*
- 10.0 Service des ressources humaines**
 - 10.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien 2020-2021 (secteur général) – *Adoption (doc. remis séance tenante)*
 - 10.2 Plans d'effectifs du personnel professionnel 2020-2021 – *Adoption (doc. remis séance tenante)*
 - 10.3 Mise en disponibilité et non-renouvellement pour surplus – Personnel enseignant – *Adoption (doc. remis séance tenante)*
- 11.0 Service du secrétariat général et des communications**
 - 11.1 Cadre organisationnel des services de garde – *Adoption (doc. 11.1)*
 - 11.2 Calendrier des séances 2020-2021 – *Adoption (doc. 11.2)*
- 12.0 Service des ressources matérielles**
 - 12.1 Adjudication de contrat – Réaménagement administratif et contrôle des accès – Centre administratif) – *Point ajourné au 27 mai 2020*
 - 12.2 Adjudication de contrat – Réfection de plancher salle polyvalente et classes – École Saint-Joseph – *Point ajourné au 27 mai 2020*
- 13.0 Affaires diverses**
- 14.0 Ajournement**

ADOPTÉ

- 4.0 Adoption des procès-verbaux de la rencontre d'équipe des directions du 15 avril 2020 et de son ajournement au 29 avril 2020

Document déposé :

- [Procès-verbal de la rencontre d'équipe des directions du 15 avril 2020](#)

904^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire de la rencontre d'équipe des directions du 15 avril 2020.

ADOPTÉ

Document déposé :

- **Procès-verbal de l'ajournement de la rencontre d'équipe des directions au 29 avril 2020**

905^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de l'ajournement de la rencontre d'équipe des directions du 15 avril au 29 avril 2020.

ADOPTÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun sujet

6.0 Période de questions du public**(ÉTANT DONNÉ LES CIRCONSTANCES DE LA PANDÉMIE, LA SÉANCE SE DÉROULE SANS PUBLIC)****7.0 DIRECTION GÉNÉRALE****7.1 Remerciements aux commissaires**

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, soumet la résolution suivante.

906^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le conseil des commissaires a joué un rôle prédominant dans la vie politique et communautaire de la Commission scolaire;

ATTENDU que, pour les commissaires, cette implication dans la réussite des élèves a nécessité de nombreux engagements et pouvait représenter des défis d'organisation dans un emploi du temps chargé;

CONSIDÉRANT qu'il est important avant d'amorcer un nouveau chapitre de la vie de notre organisation de souligner l'apport des commissaires et plus particulièrement des commissaires élus ou nommés depuis la dernière élection générale;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADRESSER une motion de remerciements à tous les commissaires élus ou nommés depuis la dernière élection générale, pour leur contribution à l'essor de la CSL, soit : M. Michael Averill, M. Martin Barbeau, M. Claude Beaulac, M. Robert Bergeron, Mme Louise Bertrand, Mme Gisèle Boisjoli, Mme Mélanie Bouchard, M. Bernard Bouclin, M. Martin Chrétien, Mme Lyne Deschamps, M. Luc Drapeau, M. Robert-M. Dupont, Mme Gisèle Godreau, Mme Johanne Hogue, Mme Sylvie Laganière, Mme Michelle Le Quellec, Mme Marie-Josée Leroux, M. Michel Lévesque, M. Jacques Nault, Mme Amélie Provost, Mme Brigitte Provost, Mme Margarita Solis et Mme Marie-Claire Vachon.

Merci pour votre implication, votre dévouement et votre passion pour l'éducation et la réussite des élèves.

ADOPTÉ

7.2 Organigramme administratif 2020-2021 – *Adoption*

907^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que chaque année, la direction générale consulte l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL) et l'Association québécoise des cadres scolaires du Québec (AQCS) afin d'évaluer si la répartition du personnel d'encadrement répond toujours aux besoins des écoles en fonction de leur clientèle et ses caractéristiques;

ATTENDU que l'organigramme administratif doit être actualisé notamment en raison du mouvement de personnel et de l'évolution organisationnelle;

ATTENDU que le *Plan d'effectifs des gestionnaires 2020-2021* et l'*Organigramme administratif 2020-2021* ont fait l'objet d'une consultation auprès de l'ADEL et de l'AQCS;

ATTENDU qu'une rencontre a été tenue afin de répondre à des questionnements des membres de l'ADEL et de l'AQCS;

ATTENDU qu'une présentation des projets de *Plan d'effectifs des gestionnaires 2020-2021*, de l'*Organigramme administratif 2020-2021* et des *Critères d'affectation des gestionnaires dans les établissements 2020-2021* a été faite;

ATTENDU que le cadre budgétaire doit être respecté;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires* ainsi que la *Politique de gestion des cadres* de la CSL en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs* en vigueur, le directeur général est mandaté pour affecter les cadres selon les plans d'effectifs adoptés ce jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER l'*Organigramme administratif 2020-2021* de la Commission scolaire des Laurentides tel que joint en annexe des présentes sous la cote **CC907-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7.3 Critères de répartition des gestionnaires d'établissement 2020-2021 – *Adoption*

908^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'annuellement, une révision des affectations des gestionnaires dans les établissements est requise;

ATTENDU qu'afin d'effectuer les affectations des gestionnaires dans les établissements, des critères de répartition doivent être élaborés et approuvés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER les *Critères de répartition des gestionnaires dans les établissements 2020-2021* tel que joint en annexe des présentes sous la cote **CC908-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7.4 Plan d'effectifs des gestionnaires – *Adoption*

909^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'adoption ce jour de l'*Organigramme administratif 2020-2021*;

ATTENDU l'adoption ce jour des *Critères de répartition des gestionnaires dans les établissements 2020-2021*;

ATTENDU que chaque année, la direction générale consulte l'Association des directions d'établissement d'enseignement (ADEL) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) afin d'évaluer si la répartition du personnel d'encadrement répond toujours aux besoins des écoles en fonction de leur clientèle et ses caractéristiques;

ATTENDU que le *Plan d'effectifs des gestionnaires 2020-2021* a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ADEL et de l'AQCS;

ATTENDU que les modifications sont requises résultant notamment du mouvement de personnel et de l'évolution organisationnelle;

ATTENDU que le cadre budgétaire doit être respecté;

ATTENDU que selon le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur, le directeur général est mandaté pour affecter les cadres selon les plans d'effectifs adoptés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER le *Plan d'effectifs des gestionnaires 2020-2021* de la Commission scolaire des Laurentides tel que joint en annexe des présentes sous la cote **CC909-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7.5 Retour graduel à l'école – Suivi

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait le point sur sa première visite des écoles depuis le retour graduel des élèves du niveau primaire et déclare que les consignes et les mesures sanitaires en place sont respectées afin de veiller à la santé et à la sécurité du personnel et des élèves et de limiter au maximum la propagation de la COVID-19.

Il déclare également que l'ensemble des gestionnaires sont satisfaits du travail exécuté.

7.6 **Nomination de la direction générale – Point ajourné au 27 mai 2020**

8.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2021-2022 – Adoption

910^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel la Commission scolaire des Laurentides doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-I-13.3, r.9, et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2021-2022 des centres de formation générale des adultes conformément à la 328^e résolution adoptée le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction du service des ressources éducatives;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2021-2022 de la formation générale des adultes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CC910-20**.

ADOPTÉ

8.2 Calendriers scolaires de la formation professionnelle 2021-2022 – Adoption

911^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel la Commission scolaire des Laurentides doit établir les calendriers scolaires des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-I-13.3, r.10;

ATTENDU le lancement en consultation des projets de calendriers scolaires 2021-2022 de la formation professionnelle conformément à la 329^e résolution adoptée le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction du service des ressources éducatives;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2021-2022 de la formation professionnelle, tel qu'ils figurent en annexe des présentes sous la cote **CC911-20**.

ADOPTÉ

8.3 Plan d'engagement vers la réussite – Amendement

Un travail a été fait avec les directions des écoles. La présentation a été modifiée pour les milieux et dans le but d'atteindre les cibles ministérielles.

912^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la 571^e résolution du conseil des commissaires en date du 10 octobre 2018 adoptant le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);

ATTENDU que l'approche de déploiement du PEVR doit être amendée afin de la rendre plus cohérente;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER l'approche de déploiement amendée du PEVR de la Commission scolaire des Laurentides tel que figurant en annexe des présentes sous la cote **CC912-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8.4 Orientation des programmes régionaux

913^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides offre des programmes régionaux au secondaire;

ATTENDU la volonté de la direction générale d'encadrer ces programmes régionaux et de favoriser l'accessibilité de ceux-ci aux élèves de la Commission scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour des orientations quant à l'organisation des programmes régionaux au secondaire pour l'année scolaire 2021-2022;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER les orientations quant à l'organisation des programmes régionaux au secondaire pour l'année scolaire 2021-2022 joint en annexe des présentes sous la cote **CC913-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 Critères de répartition des ressources 2020-2021 – *Lancement en consultation*

914^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* en vertu duquel la Commission scolaire doit adopter les objectifs, principes et critères de répartition de ses ressources entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et centres de formation générale des adultes et les rendre publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources, de la direction du service des ressources financières et de la direction générale;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER pour dépôt aux fins de la consultation qui doit être menée, le projet des critères de répartition des ressources 2020-2021 entre les écoles, les centres de formation professionnelle et centres de formation générale des adultes tels que figurant en annexe des présentes sous la cote **CC914-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien 2020-2021 (secteur général) – *Adoption*

Comme le prévoit la convention collective du personnel de soutien, la Commission scolaire doit adopter pour l'année financière suivante un plan d'effectifs pour le secteur général. Ce plan est composé de l'ensemble des postes maintenus et requis pour la prochaine année scolaire.

Advenant le cas où le poste d'un employé régulier devait être aboli, cet exercice permet, entre autres, d'appliquer le mécanisme de sécurité d'emploi qui est prévu à la convention collective.

Les séances d'affectation pour tous les corps d'emploi du secteur général sont fixées les 27 (sécurité d'emploi) et 28 mai prochain. Par la même occasion, la Commission scolaire s'assurera de doter les postes vacants ou nouvellement créés pour la prochaine année scolaire.

915^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur confiant à la direction générale l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur général);

ATTENDU le projet de plan d'effectifs du personnel de soutien tel que présenté et soumis à la consultation auprès du syndicat dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE le plan d'effectifs à entrer en vigueur lors de la prochaine année financière respecte les prescriptions de la *Convention collective* en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources humaines et de la direction générale;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur général) pour l'année financière 2020-2021 tel qu'il apparaît au document présenté séance tenante sous la cote **CC915-20** pour en faire partie intégrante et pour prendre effet à compter du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉ

10.2 Plan d'effectifs du personnel professionnel 2020-2021 – *Adoption*

La direction générale adopte annuellement le plan d'effectifs du personnel professionnel lequel établit le nombre de postes pour cette catégorie de personnel.

Le plan est composé de l'ensemble des personnes salariées régulières et il comprend les postes à maintenir, à convertir ou à combler.

Si la situation le requiert et une fois le plan adopté, la Commission scolaire va pouvoir enclencher la procédure de réduction du personnel professionnel comme le prévoit la convention collective des professionnels.

916^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur confiant à la direction générale l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel;

ATTENDU le processus de planification des effectifs prévu à la convention collective en vigueur;

ATTENDU la présentation des éléments de la planification des effectifs du personnel professionnel de la Commission scolaire soumis au comité des relations de travail institué selon les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources humaines et de la direction générale;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année financière 2020-2021 tel qu'il apparaît au document présenté séance tenante sous la cote **CC916-20** pour en faire partie intégrante, pour prendre effet à compter du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉ

10.3 Mise en disponibilité et non-renouvellement pour surplus – Personnel enseignant – *Adoption*

Comme chaque année et conformément à l'exigence prévue à la convention collective, la directrice du Service des ressources humaines soumet pour approbation la liste des enseignantes et enseignants susceptibles d'être mis en disponibilité ou non réengagés pour l'année scolaire 2020-2021.

Brièvement, la façon de procéder est la suivante: avant le 30 avril, la Commission scolaire estime sa clientèle à venir afin de déterminer, pour l'ensemble de ses écoles, ses besoins d'effectifs pour la prochaine année.

Par la suite, les directions d'école déterminent le nombre d'enseignants requis dans leur école par champ et par degré, toujours en fonction des inscriptions des élèves, celles-ci nous indiquent le nombre d'effectifs enseignants requis pour l'année scolaire à venir. La Commission scolaire établit alors le nombre d'effectifs en excédentaire par champ et en dresse une liste où est indiqué si les enseignantes et enseignants visés sont susceptibles d'être mis en disponibilité ou non réengagés.

La liste des enseignants visés par le processus a été envoyée à la partie syndicale le 5 mai. Par la suite les étapes menant aux séances d'affections selon la procédure visée seront poursuivies : au niveau de l'école ou du centre, des spécialistes, du champ 21 et finalement de la Commission scolaire.

La Commission scolaire a une enseignante de mathématique susceptible d'être non réengagée et une enseignante d'adaptation scolaire susceptible d'être mise en disponibilité.

917^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les dispositions de la convention collective du personnel enseignant (E1);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources humaines et de la direction générale;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE METTRE EN DISPONIBILITÉ, à compter du 1^{er} juillet 2020, les enseignants identifiés par matricule apparaissant sur la liste déposée séance tenante sous la cote **CC917-20**, et ce, pour surplus de personnel;

DE NON RENGAGER, à compter du 1^{er} juillet 2020, les enseignants identifiés par matricule apparaissant sur la liste déposée séance tenante sous la cote **CC917-20**, et ce, pour surplus de personnel.

ADOPTÉ

11.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

11.1 Cadre organisationnel des services de garde – *Adoption*

918^e RÉSOLUTION :

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd, de reporter ce point à la séance du 10 juin 2020.

ADOPTÉ

11.2 Calendrier des séances 2020-2021 – *Adoption*

919^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la 899^e résolution du conseil des commissaires, désigné rencontre d'équipe des directions en date du 29 avril 2020 qui lançait en consultation le projet de calendrier des séances 2020-2021 tel que figurant au document annexé sous la cote **CC919-20**;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du lancement en consultation, aucun avis à l'encontre du projet de calendrier des séances 2020-2021 soumis aux fins de consultation n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et du comité de parents;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER le calendrier des séances 2020-2021 tel qu'annexé aux présentes sous la cote **CC919-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

(LES POINTS 12.1 ET 12.2 SONT AJOURNÉS À LA SÉANCE DU 27 MAI 2020)

- 12.1 Adjudication de contrat – Réaménagement administratif et contrôle des accès – Centre administratif – *Point ajourné au 27 mai 2020*
- 12.2 Adjudication de contrat – Réfection de plancher salle polyvalente et classes – École Saint-Joseph – *Point ajourné au 27 mai 2020*

13.0 Affaires diverses

Aucun sujet

14.0 Ajournement de la séance

920^e RÉSOLUTION :

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd, d'ajourner la séance au 27 mai 2020 afin de traiter des sujets reportés.

(Incidence : Il est 14 h 21).

ADOPTÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Bernard Dufourd
Directeur général

